



Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le - 2 JAN. 2012

sous le N° 12000006

**ATTESTATION DE DÉPÔT DE FONDS
A UN COMPTE BLOQUÉ "CAPITAL SOCIAL"
art. 78 et 83 loi du 24/07/66
art. 62 décret du 23/03/67**

Je soussigné(e) Edric VIGENNE
agissant en qualité de Conseiller professionnels
de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, ayant son siège
au 304, Boulevard du président Wilson 33076 BORDEAUX cédex, et immatriculée au
Registre du commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n° 434 651 246

Atteste qu'une somme de 10 000 € a été
versée par M. SINON et LEBEVRE, fondateur, à un compte
bloqué ADGWS en formation ouvert sur les
Livres de la Caisse Régionale d'Aquitaine, agence de Bx Gambetta

La Caisse Régionale agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la
législation des Sociétés et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds
déposés et leur utilisation après déblocage.

Fait à Bordeaux le 28/12/2011

Signature,


**CA CRÉDIT AGRICOLE
D'AQUITAINE**
AGENCE BORDEAUX GAMBETTA
10-12 rue du Dr C. Nancel Penard
33000 BORDEAUX
Tél. 05 57 35 21 10 - Fax 05 57 05 21 15